

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 11 octobre 2022 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric
M. Dominique Roy, maire de Les Méchins
M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Absences

M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant
M. Eddy Métivier, maire de Matane

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lettre du MAMH - aide financière dans le cadre du FRR volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale - Projet d'étude d'opportunité - mise en commun des services de sécurité incendie
 - 3.1. Autorisation signature - convention d'aide financière du volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale - Projet d'étude d'opportunité pour la mise en commun des services de sécurité incendie
4. FRR volet 2 - Recommandations
 - 4.1. FRR volet 2 - Dons et commandites (Centre d'action bénévole de La Matanie - projet Salon Aînés Actifs et en Action)
 - 4.2. FRR volet 2 - Dons et commandites (Le BRASIER, événements culturels et participatifs - projet Club de ukulélé de Matane)
 - 4.3. FRR volet 2 - PDC collaboration spéciale (Comité organisateur de la 57^e Finale des Jeux du Québec - Rimouski été 2023 - projet Jeux du Québec 2023)
5. États généraux du développement des communautés : rendez-vous national du 31 octobre au 4 novembre 2022
6. Travaux ventilation Édifice de La Matanie - Paiement no 1 à Construction René Bouchard inc. (coûts antérieurs au 30 sept. 2022)
7. Autorisation paiement - Factures RelèvÉval au 30 septembre 2022
8. Affichage poste Réceptionniste-répartiteur(trice)
9. Dîner des Fêtes 2022
10. Varia
11. Période de questions
12. Fermeture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 531-10-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif présents forment le quorum;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE

LETTRÉ DU MAMH – AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FRR VOLET 4-SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – PROJET D'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLUTION 532-10-22

AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DU VOLET 4-SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - PROJET D'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LA MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 385-06-22 autorisant la présentation par la MRC de La Matanie d'une demande d'aide financière pour le *Projet Étude d'opportunité – Mise en commun de ressources entre services de sécurité incendie* dans la cadre du volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT la lettre de confirmation d'une aide financière maximale de 37 341 \$, accordée par le gouvernement du Québec, pour le *Projet d'étude d'opportunité - mise en commun des services de sécurité incendie* dans la cadre du volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une convention d'aide financière dans laquelle seront déterminées les modalités de versement, l'échéancier et les clauses en matière de communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la signature par le préfet, monsieur Andrew Turcotte, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, de la convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le *Projet d'étude d'opportunité - mise en commun des services de sécurité incendie* dans la cadre du volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE

FRR VOLET 2 - RECOMMANDATIONS

RÉSOLUTION 533-10-22

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MATANIE - PROJET SALON AÎNÉS ACTIFS ET EN ACTION)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Centre d'action bénévole de La Matanie – projet Salon Aînés Actifs et en Action : 1 000 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 534-10-22

FRR VOLET 2 – DONS ET COMMANDITES (LE BRASIER, ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET PARTICIPATIFS – PROJET CLUB DE UKULÉLÉ DE MATANE)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Le BRASIER, événements culturels participatifs – projet Club de ukulélé de Matane : 250 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 535-10-22

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 57^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – RIMOUSKI ÉTÉ 2023 – PROJET JEUX DU QUÉBEC 2023)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité organisateur de la 57^e Finale des Jeux du Québec – Rimouski été 2023 pour la finale des jeux qui se tiendront à Rimouski et les environs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC avait appuyé la candidature de la Ville de Rimouski pour l'obtention de la Finale régionale des Jeux du Québec et la solidarité régionale;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet, par la directrice au développement territorial, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 5 000 \$ au Comité organisateur de la 57^e Finale des Jeux du Québec – Rimouski été 2023;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 536-10-22

ÉTATS GÉNÉRAUX DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS : RENDEZ-VOUS NATIONAL DU 31 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE, du 31 octobre au 4 novembre 2022, aura lieu le Rendez-vous national des États généraux du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QU'organisé en mode hybride (à distance et en présence), cet événement rassemblera une variété de professionnels dédiés au développement territorial provenant de plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une semaine de rencontres, d'animation, de réflexion, de co-construction et de développement collectif;

CONSIDÉRANT QUE la portion en présence de l'événement se tiendra les 3 et 4 novembre à Montréal;

CONSIDÉRANT QU'à titre de partenaire du développement territorial du Bas-Saint-Laurent, l'équipe de la MRC de La Matanie souhaite prendre part à cet événement très attendu;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière du Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent est disponible et qu'un montant de 150 \$ à 200 \$ par personne pourrait être alloué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de l'équipe du service de développement territorial de la MRC de La Matanie, soit mesdames Vanessa Caron, Nadine Turcotte, Karine Lévesque, Marie-Claude Soucy et July-Ann Bouffard au Rendez-vous national des États généraux du développement des communautés qui aura lieu du 31 octobre au 4 novembre 2022;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 375 \$, plus les taxes applicables, comprenant les activités au programme et un dîner;

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 537-10-22

TRAVAUX VENTILATION ÉDIFICE DE LA MATANIE – PAIEMENT NO 1 À CONSTRUCTION RENÉ BOUCHARD INC. (COÛTS ANTÉRIEURS AU 30 SEPT. 2022)

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat suite à l'appel d'offres public pour la modification de la ventilation de l'édifice administratif de la MRC (résolution 213-04-22) et le début des travaux en date du 26 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la demande de paiement #001 de *Construction René Bouchard inc.* en lien avec les coûts des travaux exécutés antérieurs au 30 septembre 2022 au montant de 14 713,75 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les montants apparaissent conformes aux conditions convenues au devis (contrat);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte la demande de paiement #001 et autorise le paiement à *Construction René Bouchard inc.* au montant de 16 917,14 \$ incluant les taxes, payable par la subvention Covid-19 du MAMH.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 538-10-22

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURES RELÈVÉVAL AU 30 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT le mandat à RelèvÉval inc. pour la formation de deux personnes au service de l'évaluation foncière de la MRC de La Matanie (résolution 132-02-21);

CONSIDÉRANT QUE la MRC est admissible à une subvention à la formation d'Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT les factures de RelèvÉval :

- n° 202200018, datée du 23 mai 2022, couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2022 au montant de 4 725,00 \$ plus les taxes applicables;

- n° 202200031, datée du 18 septembre 2022, couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2022 au montant de 6 352,50 \$ plus les taxes applicables;
- n° 202200024, datée du 31 juillet 2022, couvrant la période du 1^{er} au 30 juin 2022 au montant de 4 410,00 \$ plus les taxes applicables;
- n° 202200030, datée du 18 septembre 2022, couvrant la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 au montant de 5 565,00 \$ plus les taxes applicables;
- n° 202200032, datée du 18 septembre 2022, couvrant la période du 1^{er} au 31 juillet 2022 au montant de 945,00 \$ plus les taxes applicables;
- n° 202200035, datée du 18 septembre 2022, couvrant la période du 1^{er} au 31 août 2022 au montant de 4 908,75 \$ plus les taxes applicables;
- n° 202200041, datée du 5 octobre 2022, couvrant la période du 1^{er} au 30 septembre 2022 au montant de 9 161,25 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'entente de subvention d'Emploi-Québec n° 776094-1, datée du 16 mars 2022, le taux de contribution de Services Québec est à 36,25 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le paiement, à RelèvÉval inc., des factures pour la dispense d'un plan de formation de technicien en évaluation foncière à deux personnes du service de l'évaluation foncière de la MRC couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022 au montant total de 41 468,87 \$ taxes incluses;

DE transmettre la demande de remboursement à Emploi-Québec selon les modalités de l'entente de subvention n° 776094-1.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 539-10-22

AFFICHAGE POSTE RÉCEPTIONNISTE-RÉPARTITEUR(TRICE)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 414-08-22 concernant la création d'un poste régulier temps complet de "Technicien(ne) administration et documentation", la signature d'une lettre d'entente avec le SFP et le processus d'affichage selon les dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne en date du 15 août 2022 et la réception d'une candidature à l'interne;

CONSIDÉRANT un éventuel poste vacant étant donné que la candidature répond aux exigences;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale d'afficher l'éventuel poste vacant avant la dotation du poste de "Technicien(ne) administration et documentation";

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le processus d'affichage et de recrutement afin de pouvoir à un poste régulier temps complet de "Réceptionniste-répartiteur(trice)", 35 heures/semaine, classe 1B;

DE planifier les entrevues de sélection, pour les deux postes à combler, afin de procéder aux embauches, dès que possible en novembre prochain.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 540-10-22

DÎNER DES FÊTES 2022

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de consolider les liens avec le personnel et de développer une pratique de gestion des ressources humaines favorisant la mobilisation, la motivation, l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE dans cet objectif, depuis quelques années, la MRC organise un dîner des Fêtes pour l'ensemble du personnel, les membres du Conseil et invite les directeurs des municipalités à titre de proches collaborateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale soit autorisée à organiser un dîner de Noël à l'extérieur des bureaux, le 9 décembre 2022, et à inviter les membres du personnel de la MRC, les membres du Conseil ainsi que les directeurs généraux des municipalités;

QU'un budget d'environ 4 500 \$ soit alloué pour cette activité.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 541-10-22

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*